

**- VILLE D'ORCHIES -**

Arrêté n° 146/2020

Le Maire de la Ville d'ORCHIES,

- VU le Code Général des collectivités territoriales, livre II, titre IV, relatif aux pouvoirs de police du Maire,

- CONSIDERANT l'organisation d'une braderie par l'Association Partage et solidarité dans certaines rues de la Commune le Dimanche 26 juillet 2020 et la nécessité d'organiser la manifestation dans de bonnes conditions ;

**A R R E T E :**

**ARTICLE 1** La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits ce jour-là de 5 h 30 à 17 h 00 rues : du Grand Camp, Victor Hugo, Jean Moulin, Rosenberg, Commune de Paris, Jean-Baptiste Clément, Jacques Brel (du n° 2 au n° 8 et du n° 1 au n° 5), Résistance (du n° 15 au n° 21 et du n° 22 au n° 32).

**ARTICLE 2** Pendant cette interdiction, la circulation sera déviée dans les rues adjacentes.

**ARTICLE 3** Pendant cette période, le parking rue du Grand Camp sera occupé par un stand de la ville et interdit au stationnement.

**ARTICLE 4** Les services techniques se chargeront de placer des panneaux de déviation et de stationnement interdit.

**ARTICLE 5** Tout stationnement de véhicules gênant durant cette période est susceptible d'entraîner la mise en fourrière du véhicule en cause avec verbalisation.

**ARTICLE 6** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en annulation auprès du tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa publication.

**ARTICLE 7** - M. le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ORCHIES,  
- M. le Chef de Poste de la police municipale,  
- M. le Directeur des Services Techniques, et tous agents d'autorité sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation à :** - M. le Lieutenant du Centre de Secours et d'Incendie d'Orchies,  
- M. l'Adjoint aux Fêtes  
- Mr le Président de l'association Partage et Solidarité.

Certifié exact,  
Le Maire



Fait à Orchies le 22/06/2020  
L'adjoint délégué,  
Guy DERACHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Guy Derache", is written over a blue circular stamp.